



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 13 avril 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents, Mesdames les conseillères Isabelle Fontaine et Amélie Lebrun ainsi que Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempes, Jean-François Frenière et Pierre Lahaie formant quorum sous la présidence de M. le maire Dominic Perreault.

Est également présente Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DU MAIRE

Monsieur le maire invite les citoyens à un instant de réflexion et fait une brève allocution.

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit :

- A) Constatation du quorum
- B) Instant de réflexion et allocution du maire
- C) Adoption de l'ordre du jour
- H) Résolutions d'intérêt général
 - H.1 Demande de dérogation mineure DM-01-2023 concernant le projet résidentiel projeté sur les lots 3 451 197, 3 452 742, 6 404 552 et 4 243 203
 - H.2 Chambre de Commerce et d'Industrie Berthier D'Autray / Souper-tourant des trois pôles économiques
 - H.3 Table des partenaires du développement social de Lanaudière / Déclaration lanauoise : Habiter Lanaudière
 - H.4 Ministère de la Culture et des Communications / Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable
 - H.5 Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette / Demande de prêt de terrain pour le projet d'un jardin communautaire
 - H.6 Service de consultants en urbanisme / Octroi de contrat
 - H.7 Société de Récréotourisme Pôle Berthier / Projet collectif de Corvées 2023
 - H.8 Maison des jeunes de Berthier et de Saint-Barthélemy / Donation
 - H.9 Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol / 30^e anniversaire
 - H.10 Fondation Émergence / Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- N) Période de questions
- O) Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-105



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

H) RÉSOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2023-04-106

H.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2023 CONCERNANT LE PROJET RÉSIDENTIEL PROJETÉ SUR LES LOTS 3 451 197, 3 452 742, 6 404 552 et 4 243 203

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM-01-2023 relative au projet résidentiel prévu sur les lots 3 451 197, 3 452 742, 6 404 552 et 4 243 203 et localisé dans la zone 1-R-36;

CONSIDÉRANT que la demande vise à rendre conforme au règlement de zonage numéro 748 et au règlement de lotissement numéro 762, le plan d'aménagement d'ensemble du projet, préparé par Développement Zone Verte, portant le numéro de dossier « 20-100 – révision 7 », en date du 2 février 2023;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure vise plus précisément de réduire à 63.34 mètres les centres des deux intersections des rues projetées donnant sur l'avenue Gabriel-Brissette alors que l'article 6.6 du règlement de lotissement numéro 762 exige une distance de 70 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande vise également à réduire la superficie d'espace libre à 42% de la superficie totale de plancher pour le lot identifié comme étant la parcelle « 21 » sur le plan d'aménagement d'ensemble, alors que l'article 7.11.2 du règlement de zonage #748 exige une superficie de 50%;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure fut déposée par le propriétaire des lots mentionnés en date du 20 février 2023;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont déposées suivant une révision du plan d'aménagement afin que le tracé de rues projetées soit aligné avec l'entrée du commerce localisé au 860 avenue Gabriel-Brissette;

CONSIDÉRANT que cette révision a également eu pour effet de retirer un immeuble à l'intérieur du projet et de réduire la superficie d'espace libre pour la parcelle de lot « 21 »;

CONSIDÉRANT que la superficie d'espace libre respecte les exigences minimales pour tous les autres lots projetés avec une moyenne par lot projeté de 58% de la superficie totale de plancher;

CONSIDÉRANT que la réduction de la distance entre les deux intersections des rues projetées n'aura pas d'incidences sur la sécurité et la fluidité de la circulation;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement est conforme à toutes les normes du règlement de zonage numéro 748 et du règlement de lotissement numéro 762 de la Ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempes,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure DM-01-2023 et de rendre conforme au règlement de zonage numéro 748 et au règlement de lotissement numéro 762 le plan



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

d'aménagement d'ensemble du projet, préparé par Développement Zone Verte, portant le numéro de dossier « 20-100 – révision 7 », daté du 2 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-107

H.2 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE BERTHIER D'AUTRAY / SOUPER-TOURNANT DES TROIS PÔLES ÉCONOMIQUES

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier D'Autray relative au souper-tournant des trois pôles économiques qui se tiendra le 25 avril 2023 au Centre sportif et culturel de Brandon;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser une dépense de publicité au montant de 450 \$ à titre de contribution pour une table dans le cadre du souper-tournant organisé conjointement par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Berthier D'Autray, la Chambre de Commerce de Brandon et le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie.

D'autoriser la participation de M. Dominic Perreault et M. Pierre Lahaie au coût de 70 \$ par billet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-108

H.3 TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LANAUDIÈRE / DÉCLARATION LANAUDOISE : HABITER LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'habitation vécus dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure;

CONSIDÉRANT que la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif;

CONSIDÉRANT que les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région;

CONSIDÉRANT que la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attractive, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité;

CONSIDÉRANT que l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens;

CONSIDÉRANT la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et les impacts des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONDÉRANT que les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes;

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

CONSIDÉRANT la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par la conseillère Amélie Lebrun,

ET RÉSOLU :

D'appuyer le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanadois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum lanadois sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit :

1. D'assumer un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en termes d'habitation au bénéfice de la population de Berthierville et de la région de Lanaudière;
2. De s'engager à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à Berthierville et à la région de Lanaudière;
3. De collaborer avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de Berthierville et de la région de Lanaudière;
4. De demander au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire lanadois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-109

H.4 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS / DEMANDE POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires, grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et, à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition, et par conséquent contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coûts raisonnables, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux, et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéral et provincial du territoire, au Bureau d'assurance du Canada et au Regroupement des cabinets de courtage du Québec (RCCAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-110

H.5 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE / DEMANDE DE PRÊT DE TERRAIN POUR LE PROJET D'UN JARDIN COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 20 mars 2023 déposée par le Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette, l'organisme TRuel et une implication citoyenne présentant un projet de jardin communautaire sur le territoire de la ville de Berthierville;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet « Les Jardins D'Autray » par les intervenants des organismes impliqués lors d'une rencontre tenue le 30 mars 2023 à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette est l'organisme porteur du projet et répond à titre de responsable jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Ville de Berthierville afin de mettre à la disposition du Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette un terrain d'une superficie approximative de 15 000 pieds carrés pour l'aménagement du jardin communautaire, soit une section du terrain municipal situé sur le lot 6 474 078 rue Notre-Dame, adjacent au terrain appartenant à la SODEC;

CONSIDÉRANT que le projet de jardin communautaire a, entre autres, pour objectif d'éduquer les citoyens sur les principes de base du jardinage écologique, de pallier au manque de ressources alimentaires en cette période de lutte contre la pauvreté et de créer un lieu de rencontre permettant aux citoyens de tous âges d'établir des liens en passant par une activité unifiante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU

D'autoriser le prêt au Carrefour Jeunesse-Emploi de D'Autray-Joliette d'un terrain municipal d'une superficie approximative de 15 000 pieds carrés pour l'aménagement d'un jardin communautaire à l'été 2023, soit une section du terrain municipal situé sur le lot 6 474 078 rue Notre-Dame, adjacent au terrain appartenant à la SODEC.

Cette autorisation de prêt de terrain est conditionnelle à la réception de l'approbation de la SODEC tenant compte que ledit terrain est situé dans le rayon de protection d'un site patrimonial classé par le ministère de la Culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

2023-04-111

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

H.6 SERVICE DE CONSULTANTS EN URBANISME / OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT que la Ville de Berthierville désire obtenir un accompagnement relatif à différents besoins en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 29 mars 2023 déposée par la firme L'Atelier Urbain offrant leurs services professionnels en urbanisme en tant que consultants, sur appel, pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de services professionnels en urbanisme proposée par la firme L'Atelier Urbain présentant des taux horaires pour des services sur appel pour l'année 2023.

D'autoriser la directrice générale et greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, le contrat de services avec la firme L'Atelier Urbain.

D'autoriser une dépense n'excédant pas 10 000 \$ toutes taxes incluses pour l'année 2023 relative audit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.7 SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER / PROJET COLLECTIF DE CORVÉES 2023

CONSIDÉRANT que la Société de Récréotourisme Pôle Berthier a déposé une demande de contribution financière dans le but de financer le projet collectif de Corvées pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT qu'au cours des saisons estivales 2020, 2021 et 2022, dix-huit corvées de nettoyage ont été réalisées dans les îles de Berthier et, qu'au total, un peu plus de six (6) tonnes de matières ont été retirées des rives des six (6) municipalités du pôle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU :

D'accorder un montant de 750 \$ à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier à titre de contribution financière au projet collectif de Corvées pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

H.8 MAISON DES JEUNES DE BERTHIER ET DE SAINT-BARTHÉLEMY / DONATION

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes de Berthier et de Saint-Barthélemy souhaite souligner la journée du 17 mai 2023 en acquérant du mobilier de parc afin de le peindre aux couleurs de la communauté LGBTQ+;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Lahaie,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

2023-04-113



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

ET RÉSOLU :

De disposer à titre gratuit d'une table de pique-nique en bois en faveur de la Maison des jeunes de Berthier et de Saint-Barthélemy pour leur projet permettant de souligner la journée du 17 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-114

H.9 GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE L'ENVOL / 30^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 19 janvier 2023 présentée par le Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol à l'égard de l'organisation d'un spectacle avec l'humoriste P-A Méthot le 19 mai prochain en lien avec leur 30^e anniversaire ;

CONSIDÉRANT que, depuis 1993, l'organisme offre entre autres à leur clientèle un lieu de rencontre pour obtenir de l'information, de la formation, de l'écoute et de l'entraide tout en utilisant une approche alternative basée sur la personne ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Frenière,
Appuyé par la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

D'autoriser un déboursé de 1 000 \$ à titre de soutien financier au Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol dans le cadre du spectacle d'humour de P-A Méthot le 19 mai prochain à l'église Sainte-Geneviève.

De féliciter le Groupe d'entraide en santé mentale L'Envol à l'occasion de leur 30^e anniversaire et de souligner le travail des intervenants et bénévoles pour les services offerts contribuant au mieux-être de la population de Berthierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-04-115

H.10 FONDATION ÉMERGENCE / JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Berthierville

13 avril 2023

ET RÉSOLU :

De proclamer le 17 mai 2023 « JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE » et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par le conseiller Jean-François Frenière,

ET RÉSOLU:

De lever la séance extraordinaire à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Dominic Perreault
Maire

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Je, Dominic Perreault, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Dominic Perreault
Maire